

Image not found or type unknown



Deduction forfaitaire specifique pr frais professionnels

Par **apa478_old**, le **19/06/2010** à **18:09**

Bonjour,

Je souhaite opter pr la DFS en juin. Est-ce que je peux l'appliquer en cours d'année? Faut-il déclarer l'option à l'urssaf ? Peut-on regulariser les paies des cinq 1ers mois?

J'ai vu qu'il fallait demander l'accord aux salariés, j'ai 3 salariés en CDI et 1 CDD de temps en temps.

Que se passe-t'il si 1 salarié refuse? peut-on qd meme l'appliquer si les autres st d'accord?